



HAUTE ÉCOLE FRANCISCO FERRER

Rue de la Fontaine, 4
1000 – Bruxelles
Tél : 02/279.58.10
Fax : 02/279.58.29
E-mail : info@he-ferrer.eu

ACCÈS AU MASTER :

(Extrait du règlement des études et des examens de la Haute École)

Accès aux études de 2ème cycle sur la base d'une valorisation de savoirs et compétences acquis par une expérience professionnelle ou personnelle.

En vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le Collège de direction sur avis du Conseil de catégorie peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience doit correspondre à au moins 5 années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Le Collège de direction sur la base d'une évaluation par le Conseil de catégorie juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès. Pour rendre son avis, le Conseil de catégorie peut inviter toute personne qu'il juge utile et définir les modalités d'évaluation des compétences du candidat (entretien, test, réalisation pratique, ...).

L'étudiant peut, à l'issue de la procédure d'évaluation être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque la charge supplémentaire dépasse 15 crédits, elle constitue une année d'études préparatoire. Elle ne mène pas à un diplôme et est considérée comme la dernière année d'un premier cycle qui donne accès aux études visées.